



LE BULLETIN MUNICIPAL



Pour être bien informé, consultez notre site Internet!

VOLUME 3 • NUMÉRO 1 • UNE PUBLICATION DE LA VILLE D'ASBESTOS • WWW.VILLE.ASBESTOS.QC.CA

RÉSUMÉ DU DOCUMENT EXPLICATIF - BUDGET 2011

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 20 décembre dernier, nous avons présenté les prévisions budgétaires pour l'année 2011 et le compte-rendu 2010, et ce, conformément à la Loi sur la Fiscalité municipale.

L'adoption d'un budget est l'occasion de présenter à la population les objectifs et les priorités que le Conseil municipal s'est fixés. Mes collègues du Conseil et moi avons comme objectifs de geler le taux de taxation tout en maintenant des services de qualité pour les contribuables. Nous pouvons dire mission accomplie. Malgré des hausses importantes de dépenses que nous devons faire, nous sommes fiers de vous annoncer un gel du taux de taxation pour l'année 2011.

Depuis quelques années, le coût lié à la gestion des matières résiduelles représente un enjeu majeur pour les villes du Québec. Asbestos n'y fait pas exception. Nous avons pu profiter d'un taux exceptionnellement bas durant les dernières années. Cependant, cette année, nous devons nous aussi subir d'importantes hausses du coût d'enfouissement qui représentent plus du double de ce que nous avons payé auparavant. Le Conseil municipal a donc ajusté son tarif avec la hausse du coût d'enfouissement. L'augmentation du tarif pour les matières résiduelles est donc à l'image des défis que nous devons relever à l'égard d'une gestion sérieuse de nos déchets dans les années à venir.

La démolition des installations de Métallurgie Magnola sera complétée en 2011. C'est une page de notre histoire qui sera tournée. L'incertitude sur notre budget prendra fin en 2011.

Depuis plusieurs années, la Ville d'Asbestos vit dans l'incertitude en regard avec les opérations de Mine Jeffrey. Dernièrement, la Conférence régionale des élus de l'Estrie donnait son appui à l'exploitation du

Chrysotile chez nous. C'est la lumière au bout du tunnel pour Asbestos et la région. Nous pouvons sérieusement penser à une reprise permanente des opérations de Mine Jeffrey. Cette reprise nous accordera du temps pour assurer une solide diversification de l'économie de la ville et de sa région.

Les membres du Conseil et moi avons travaillé fort pour présenter un budget pour l'année 2011 qui fait en sorte de maintenir la qualité de vie chez nous et nous permet de faire face aux défis qui viennent.

Je suis heureux de vous présenter un résumé du budget 2011 que je qualifierais de prudent.

Hugues Grimard, maire

Les prévisions budgétaires

La Ville d'Asbestos prévoit des dépenses totales pour 2011 de 10 053 580 \$ comparativement à 9 456 650 \$ pour l'année 2010. Cette augmentation de dépenses sera compensée principalement par une hausse des revenus de transfert (subvention, péréquation, etc.).

Des investissements importants en immobilisations sont encore prévus en 2011. Ces investissements représentent 2 399 380 \$. Ces investissements importants seront en partie financés par le fonds dédié au renouvellement des infrastructures mis sur pied en 2006 par la Ville d'Asbestos.

De façon à permettre un gel du taux de taxation pour les contribuables, le Conseil municipal a décidé d'affecter un montant de 119 460 \$ de son surplus accumulé comparativement à 75 320 \$ pour l'année 2010.

Le tableau des prévisions budgétaires des revenus et les

dépenses pour 2011 est disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.ville.asbestos.qc.ca.

Taux de taxes sur la valeur foncière pour l'année 2011

Le budget 2011 propose un gel du taux de taxation par rapport au taux de l'année 2010.

Du côté des revenus prévisibles, nous prévoyons une baisse des revenus provenant de la valeur foncière de l'ordre de 1,38 % soit 78 550 \$ en revenus de moins par rapport à 2010. Cette prévision à la baisse des revenus s'explique par une provision liée à la baisse de la valeur imposable du secteur industriel en raison du démantèlement des installations de Métallurgie Magnola et de l'incertitude liée à l'avenir des opérations de Mine Jeffrey.

Les taux de taxation par 100 \$ d'évaluation pour l'année 2011 sont montrés dans le tableau ci-dessous.

Depuis 2009, la Ville d'Asbestos a aboli sa taxe d'affaires pour l'intégrer aux taux des catégories des immeubles commerciaux et industriels.

Le Conseil de la Ville d'Asbestos a maintenu pour l'année 2011 les mêmes tarifs instaurés en 2007 pour le financement de la restauration du lac Trois-Lacs. L'ensemble des revenus recueillis est dédié au plan de restauration du lac via la Régie de mise en valeur du lac Trois-Lacs.

Tarifs pour matières résiduelles 2011

Les tarifs pour les matières résiduelles connaîtront une hausse importante en 2011. Il s'agit de la seule hausse sur le compte de taxes annoncée dans ce budget.

Au cours des deux dernières années, la Ville d'Asbestos bénéficiait d'un taux d'enfouissement exceptionnellement

favorable. Avec le renouvellement cette année, du contrat d'enfouissement et de la hausse de la redevance sur les matières résiduelles, le coût d'enfouissement a plus que doublé en 2011 pour la Ville. Ainsi, le tarif pour une résidence unifamiliale passe de 140 \$ à 215 \$ soit une hausse de 75 \$. Cependant, le Conseil municipal a bonifié sa réduction du tarif aux résidents qui pratiquent le compostage domestique. Ainsi, le tarif pour une résidence unifamiliale où il y a une installation de compostage domestique profitera d'un tarif réduit de 30 \$.

Les efforts des dernières années par la Ville d'Asbestos à l'égard des matières résiduelles seront maintenus. Le Conseil municipal annonce que 2011 sera la dernière année où la participation à la collecte des matières compostables sera volontaire. À compter de l'année 2012, la participation à cette collecte sera obligatoire. La subvention de 25 \$ pour l'acquisition de bacs bruns sera maintenue pour une dernière année en 2011.

Les tarifs pour les principales catégories d'immeubles pour les matières résiduelles 2011 sont montrés dans le tableau ci-dessous.

Programme triennal d'immobilisations

La Ville d'Asbestos à l'instar des autres municipalités du Québec, doit maintenir ses services malgré un contexte financier difficile. C'est pourquoi le Conseil municipal a décidé de poursuivre le renouvellement régulier de ses équipements pour ne pas mettre en péril l'avenir de la municipalité.

La Ville d'Asbestos prévoit pour l'année 2011 procéder à la réfection complète d'une partie du boulevard Saint-Luc entre la route 255 et la rue Saint-Edmond. Ce projet de 1,8 millions de dollars sera financé en grande partie par une subvention et notre fonds dédié au renouvellement des infrastructures.

TAUX DES TAXES 2011 ET LEUR RÉPARTITION					
	Taxe générale	Service d'aqueduc	Service d'égout	Fonds d'infrastructures	Total taux/100\$
IMMEUBLES RÉSIDENTIELS (MOINS DE 6 LOGEMENTS)	1,4183	0,2683	0,1628	0,0687	1,9181
LOGEMENTS MULTIPLES (6 LOGEMENTS ET PLUS)	1,5519	0,2911	0,1778	0,0751	2,0959
IMMEUBLES COMMERCIAUX	2,2838	0,4116	0,2594	0,1105	3,0654
IMMEUBLES INDUSTRIELS	2,4700	0,4421	0,2811	0,1195	3,3127
IMMEUBLES AGRICOLES	1,4183	0,2683	0,1628	0,0687	1,9181
TERRAINS VAGUES DESSERVIS	1,4183	0,2683	0,1628	0,0687	1,9181

TARIFS POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2011			
	DÉCHETS ET RÉCUPÉRATION	DÉCHETS SEULEMENT	RÉCUPÉRATION DÉCHETS & COMPOSTAGE DOMESTIQUE
1 logement	215 \$	260 \$	185 \$
2 logements	290 \$	335 \$	260 \$
3 logements	365 \$	410 \$	335 \$
4 logements	440 \$	485 \$	410 \$
Chalets	110 \$	155 \$	80 \$
Commerces légers	240 \$	285 \$	210 \$
Commerces intermédiaires	480 \$	525 \$	450 \$
Commerces lourds, industries et institutions	960 \$	1 005 \$	930 \$



LE BULLETIN MUNICIPAL

ASBESTOS

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-116 – Emplacement de la Chapelle Maria-Goretti, rue Larochelle

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le Conseil a adopté, lors de sa séance ordinaire du 10 janvier 2011, le second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2006-116 – Emplacement de la Chapelle Maria-Goretti, rue Larochelle.

2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Ces dispositions sont les suivantes :

• une demande, pour approbation référendaire, relative à la disposition ayant pour objet de convertir la zone numéro 125-P située sur l'emplacement de la Chapelle Maria-Goretti dans le secteur Trois-Lacs,

en zone numéro 125-C (à usage commercial) peut provenir de ladite zone 125-P ou de toute zone y étant contiguë;

• une demande ayant pour objet de changer les usages permis en y ajoutant les usages commerciaux;

• une demande qui vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

Les zones en provenance desquelles peuvent être déposées des demandes d'approbation référendaire sont les zones suivantes : 125-P, 122-R, 124-R, 126-R et 127-R. Voir l'illustration ci-dessous.

3. Pour être valide, toute demande doit être reçue au bureau du greffe au plus tard le 7 février 2011 et être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Conditions pour être une personne intéressée :

a. est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 10 janvier 2011 :

• Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;

• Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

b. condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désignés, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

c. condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 10 janvier 2011, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront pas fait l'objet de demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Le second projet de règlement peut être consulté au bureau du greffe durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Asbestos, Québec ce 21^e jour du mois de janvier 2011.

Georges-André Gagné
directeur général et greffier-suppléant

Adresse :
345, boulevard Saint-Luc
Asbestos (Québec) J1T 2W4
Téléphone : 819 879-7171, poste 3250
Télécopieur : 819 879-2343

Heures régulières d'ouverture :
Lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30
Vendredi de 8 h 30 à 12 h 00

AVIS PUBLIC ADOPTION RÈGLEMENT MUNICIPAL

Prenez avis qu'à une séance extraordinaire du Conseil tenue le 24 janvier 2011, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos a adopté le règlement suivant :

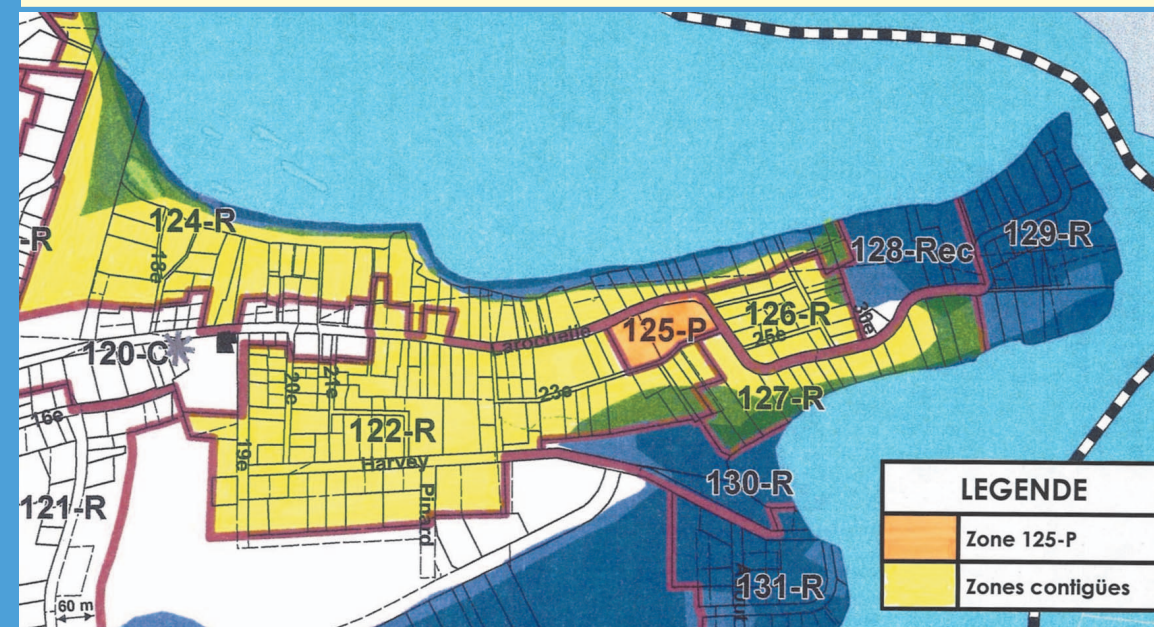
Règlement numéro 2011-174 Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes et autres redevances pour l'année 2011

Ce règlement décrète les taux de taxes municipales ainsi que les tarifs applicables pour certains services municipaux en 2011.

Ce règlement entre en vigueur à la date de sa publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du greffe de la Ville d'Asbestos aux heures normales de bureau.

Donné à Asbestos, Québec, ce 25^e jour du mois de janvier 2011.

Georges-André Gagné
Directeur général et greffier-suppléant



L'illustration de ces zones peut également être consultée à l'hôtel de ville (345, boulevard Saint-Luc), au Service d'urbanisme.



Siège social
535, 1^{re} Avenue, Asbestos
819 879-7167

Centre de services de Danville
39, rue Daniel-Johnson, Danville
819 839-2707

Centre de services de Saint-Adrien
1579, rue Principale, Saint-Adrien
819 828-2833

Une énergie FUS10NNÉE
ANS